



# VITAL BOUYGUES DISTRIBUTION

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

## Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

- **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poors A+ au 31 janvier 2014), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.  
**Garant de la formule** : BNP Paribas S.A (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ au 31 janvier 2014).  
*Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.*
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement** : 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).  
*Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, selon les cas.*
- **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation  
*Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.*

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## VITAL BOUYGUES DISTRIBUTION est un titre de créance présentant un risque de perte en capital de placement caractérisé par :

- Un rendement et une durée de vie dépendant de l'évolution du cours de l'action Bouygues S.A.
- Le possible versement de coupons annuels de 9,5 %, sans hausse nécessaire de l'action par rapport à son niveau d'origine
- Un remboursement automatique possible après 1 à 8 ans
- Une protection du capital à l'échéance des 8 ans jusqu'à une baisse de l'action de 40 % par rapport à son niveau d'origine. Une perte partielle ou totale du capital au-delà

**Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.**

**N.B. :** Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement.

À la date de constatation initiale, on observe le cours de l'action Bouygues S.A. et on l'enregistre comme niveau d'origine.

### UN OBJECTIF DE GAINS DE 9,5 % PAR AN

À chacune des 8 dates de constatation (dates de constatations annuelles ou finale) où l'action Bouygues S.A. **ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur reçoit, au titre de l'année écoulée :

Un coupon de 9,5 %

### UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE POSSIBLE CHACUNE DES 7 ANNÉES

Il suffit qu'à l'une des 7 dates de constatation annuelles, l'action Bouygues S.A. **clôture au moins à son niveau d'origine** pour que le produit prenne automatiquement fin par anticipation et que l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé :

L'intégralité du capital

+

Un coupon de 9,5 %  
Au titre de l'année écoulée

*Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 9,50 %*

### UNE PROTECTION CONDITIONNELLE DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

Dans le cas où le produit dure jusqu'à l'échéance des 8 ans :

- Si, à la date de constatation finale, l'action Bouygues S.A. **ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur récupère à la date d'échéance :

L'intégralité du capital

+

Un coupon de 9,5 %  
Au titre de l'année écoulée

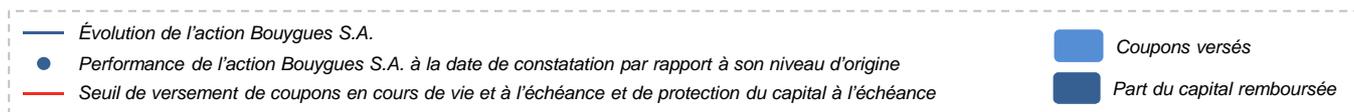
*Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 9,46 %*

- Si, à la date de constatation finale, l'action Bouygues S.A. **clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur récupère à la date d'échéance :

Le capital diminué de la baisse finale de l'action

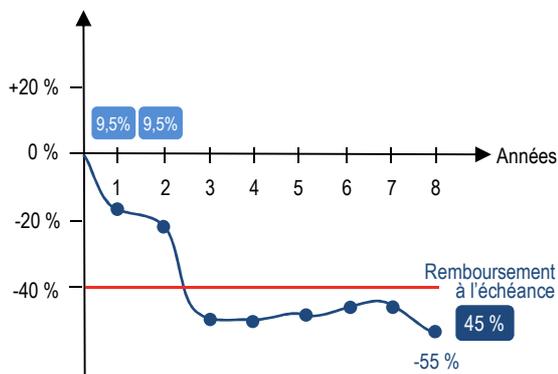
L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

# ILLUSTRATION DU MECANISME



## Scénario défavorable : tendance baissière de l'action Bouygues S.A.

Performance de l'action Bouygues S.A. par rapport à son niveau d'origine

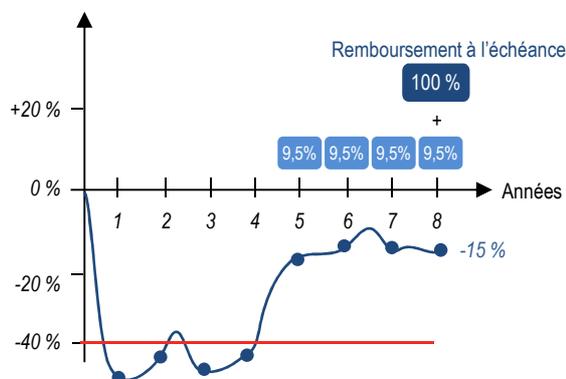


- Années 1 et 2 : l'action Bouygues S.A. clôture sous son niveau d'origine, mais au-dessus du seuil des -40 %. L'investisseur reçoit **2 coupons de 9,5 %** et le produit continue.
- Années 3 à 7 : l'action Bouygues S.A. clôture sous le seuil des -40 %. L'investisseur ne reçoit pas de coupon et le produit continue.
- Année 8 : l'action Bouygues S.A. clôture en baisse de 55 % par rapport à son niveau d'origine, sous le seuil des -40 %. L'investisseur ne reçoit pas de coupon et subit une perte en capital égale à la baisse de l'action Bouygues S.A. Il reçoit :  $100 \% - 55 \% = 45 \%$  du capital.
- **Taux de rendement actuariel brut de -6,74 % (contre -9,45 % pour l'action Bouygues S.A.).**

Dans le cas le plus défavorable où l'action Bouygues S.A. clôturerait en dessous du seuil des -40 % aux 7 dates de constatation annuelles et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, le montant restitué à l'échéance serait nul et la perte en capital totale.

## Scénario intermédiaire : stagnation de l'action Bouygues S.A.

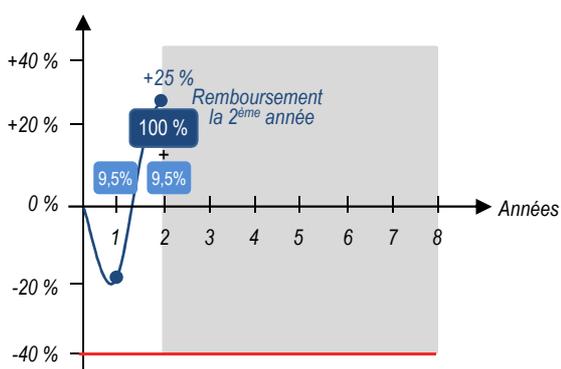
Performance de l'action Bouygues S.A. par rapport à son niveau d'origine



- Années 1 à 4 : l'action Bouygues S.A. clôture sous son niveau d'origine et en dessous du seuil des -40 %. L'investisseur ne reçoit pas de coupons et le produit continue.
- Années 5 à 7 : l'action Bouygues S.A. clôture sous son niveau d'origine mais au-dessus du seuil des -40 %. L'investisseur reçoit **3 coupons de 9,5 %** et le produit continue.
- Année 8 : l'action Bouygues S.A. clôture en baisse de 15 % par rapport à son niveau d'origine, sans franchir le seuil des -40 %. L'investisseur reçoit le capital plus 1 coupon de 9,5 %, soit un total de **109,5 % du capital**.
- **Taux de rendement actuariel brut de 4,33 % (contre -2,00 % pour l'action Bouygues S.A. ).**

## Scénario favorable : hausse de l'action Bouygues S.A.

Performance de l'action Bouygues S.A. par rapport à son niveau d'origine



- Année 1 : l'action Bouygues S.A. clôture sous son niveau d'origine mais au-dessus du seuil des -40 %. L'investisseur reçoit 1 coupon de 9,5 % et le produit continue.
- Année 2 : l'action Bouygues S.A. clôture en hausse de 25 % par rapport à son niveau d'origine. Le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit le capital ainsi que **1 coupon de 9,5 %**, soit un total de **109,5 % du capital**.
- **Taux de rendement actuariel brut de 9,48 % (contre 11,78 % pour l'action, du fait du plafonnement des gains).**

Ces illustrations ont été réalisées à titre d'information afin d'illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de son évolution future ou de celle de l'action Bouygues S.A. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité de ces illustrations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle.

## Simulations historiques

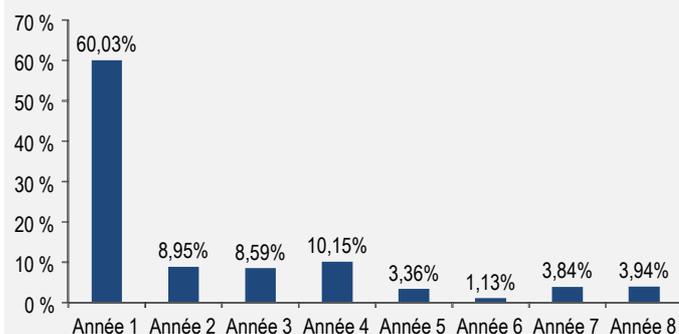
3 095 simulations historiques d'investissement ont été lancées tous les jours entre le 31 décembre 1994 et le 31 janvier 2006. La durée de vie de chacune d'entre elles, ainsi que son rendement, ont été déterminées par l'évolution de l'action Bouygues S.A. Chacune des 3 095 simulations réalisées a duré de 1 à 8 ans, selon l'évolution de l'action Bouygues S.A.

Les simulations sur les données historiques du marché permettent d'appréhender quel aurait été le comportement du produit ces dernières années. **Elles ont trait à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Aucune responsabilité ne pourra être engagée pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces simulations.**

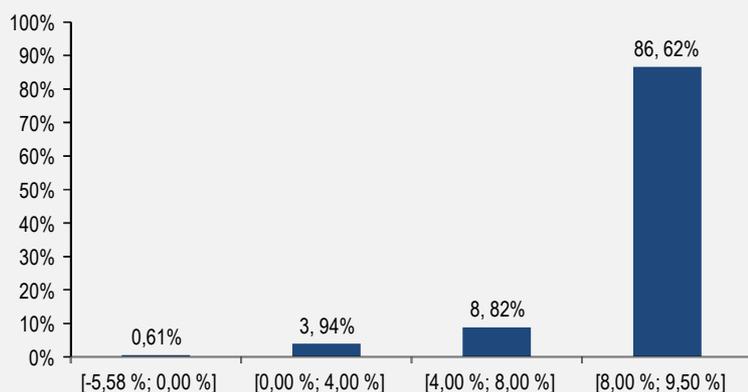
### Taux de rendements actuariels bruts obtenus

Minimum	-5,58%
Maximum	9,50%
Moyenne	8,86%

### Répartition des dates de remboursement



### Répartition des dates de remboursement



- Dans plus de 86 % des cas, le Taux de rendement actuariel est supérieur à 8 %.
- Dans plus de 94 % des cas, le Taux de rendement actuariel est supérieur à 4 %.
- Dans 0,61 % des cas, les simulations ont eu un rendement négatif.

## Facteurs de risques

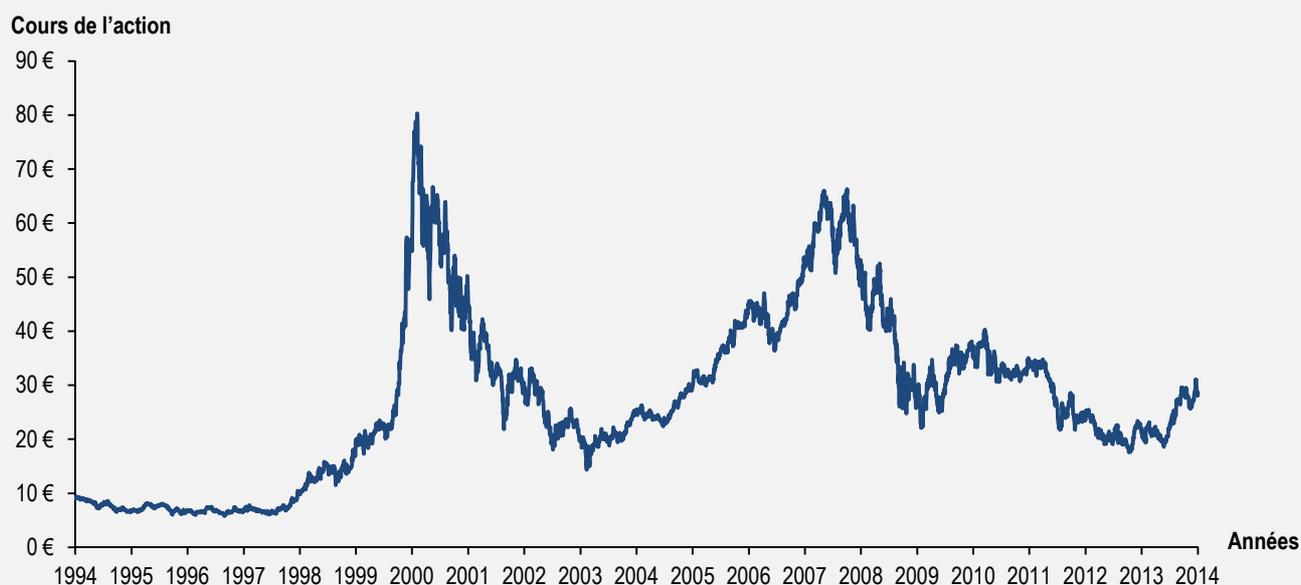
- **Risque lié au sous-jacent** – Le montant remboursé dépend de la performance de l'action Bouygues S.A.
- **Risques de marché** – Le prix de revente en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'action Bouygues S.A., mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si le cours de l'action Bouygues S.A. se situe aux alentours du seuil des 40 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors des paramètres de marché énumérés ci-dessus le jour de la revente. Il existe notamment un risque de perte en capital.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de contrepartie** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou défaut de ce dernier peut être appréciée par les ratings attribués par les agences de notation financière.

## Bouygues S.A.

Bouygues S.A. est un groupe industriel français créé en 1952 par Francis Bouygues. Structuré par une forte culture d'entreprise, Bouygues est un groupe industriel diversifié dont les métiers s'organisent autour de deux pôles : la Construction avec Bouygues Construction (BTP et Energies & Services), Bouygues Immobilier et Colas (Routes), et les Télécoms-Médias avec TF1 et Bouygues Telecom. En investissant dans ce support, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuels détachés par l'action Bouygues S.A.

### Cours historiques de l'action Bouygues S.A.

*Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures*



Source : Bloomberg, janvier 2014

### AVANTAGES

- Un **coupon de 9,5 %** est versé chaque année où l'action Bouygues S.A. ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.
- Si, l'une des 7 premières années, l'indice clôture au moins à son niveau d'origine, l'investisseur est **remboursé automatiquement par anticipation** et reçoit son capital, en plus du coupon de 9,5 % versé au titre de l'année écoulée.
- Le capital est **intégralement remboursé à l'échéance** des 8 ans dès lors que l'action Bouygues S.A. ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine.

### INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale** si le cours de l'action est en baisse par rapport à son niveau d'origine les 7 premières années et perd plus de 40 % de ce niveau l'année 8.
- **Le gain est plafonné à 9,5 % annuels même en cas de hausse de l'action supérieure à ce niveau.**
- L'investisseur **ne bénéficie pas des dividendes éventuels** de l'action Bouygues S.A. Une performance calculée dividendes non réinvestis est inférieure à une performance dividendes réinvestis.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement.**

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

## Code ISIN

XS0993388577

## Forme juridique des Titres de créance

Certificats de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

## Émetteur

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poors A+ au 31 janvier 2014), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais

## Garant de la formule

BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ au 31 janvier 2014)

## Valeur nominale

1 000 €

## Éligibilité

Compte-titres, contrats d'assurance vie et contrats de capitalisation

## Commissions de distribution

Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant de l'émission.

## Sous-jacent

Action Bouygues S.A.

## Période de commercialisation

Du 3 mars 2014 au 30 mai 2014

## Date de constatation initiale

30 mai 2014

## Dates de constatation annuelles

1<sup>er</sup> juin 2015 (année 1), 30 mai 2016 (année 2), 30 mai 2017 (année 3), 30 mai 2018 (année 4), 30 mai 2019, (année 5), 1<sup>er</sup> juin 2020 (année 6), 31 mai 2021, (année 7)

## Dates de paiement de coupons /

### Date de remboursement anticipé

15 juin 2015 (année 1), 13 juin 2016 (année 2), 13 juin 2017 (année 3), 13 juin 2018 (année 4), 13 juin 2019 (année 5), 15 juin 2020, (année 6), 14 juin 2021 (année 7)

## Date de paiement du dernier coupon / Date de constatation finale

30 mai 2022 (année 8)

## Date d'échéance

13 juin 2022 (année 8)

## Agent de calcul

BNP Paribas Arbitrage S.N.C.

## Marché secondaire

Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance avec une fourchette de prix achat/vente de 1 % maximum.

## Valorisation

Quotidienne

## Cotation

Bourse de Luxembourg (Marché réglementé)

## Règlement/livraison

Clearstream Luxembourg

## Avertissement

VITAL BOUYGUES DISTRIBUTION (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. La souscription, le placement, la revente des Titres de créance décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France. Vital Epargne et le Groupe BNP Paribas ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur VITAL BOUYGUES DISTRIBUTION. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur VITAL BOUYGUES DISTRIBUTION en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'en courir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. **Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Titres de créance. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la documentation juridique afférente aux Titres de créance avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Titres de créance à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La documentation juridique est composée (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 3 juin 2013 approuvé par l'AMF, (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») ainsi que (d) du Résumé Spécifique à l'Emission (« Issue-Specific Summary »). Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur le site de XXX. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ceux-ci prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule.**



VITALEPARGNE14 bis rue du Docteur Rayet -14000  
Caen S.A.R.L. au capital de 10 000€-RCS Caen N°481 162  
758 Société de courtage d'assurance enregistrée à l'ORIAS sous le  
numéro 07 004 757 - [www.oriass.fr](http://www.oriass.fr) Activité de démarchage bancaire  
et financier, numéro de personne morale 2081893331MY Conseil  
en investissements financiers référencé sous le numéro A225400  
par la chambre des indépendants du patrimoine, association  
agrée par l'Autorité des Marchés Financiers